

L'ÉDITO DU PRÉFET DE L'ESSONNE

L'ANNIVERSAIRE DU PLAN FRANCE RELANCE

Lancé le 3 septembre 2020, France Relance fête aujourd'hui son premier anniversaire, l'occasion de faire un bilan de ce plan ayant pour but de bâtir la France de 2030.

Très concrètement, ce sont plus de 500 millions d'euros qui ont été financés par l'État en Essonne.

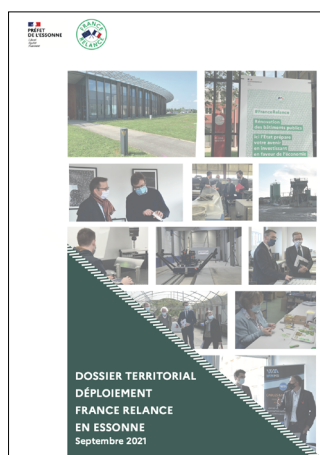
La Relance de notre pays doit être une relance verte : en Essonne, plus de 6 600 particuliers ont bénéficié de la mesure MaPrimeRénov', soit près de 18,6 millions d'euros de subventions ; 49 bâtiments de l'Etat ont bénéficié d'une rénovation thermique pour un montant total de 115 millions d'euros, et 8 projets ont bénéficié d'une aide de plus de 9 millions d'euros dans le cadre du fonds de recyclage des friches.

La Relance est aussi la clé de notre souveraineté économique : aujourd'hui, plus de 39 entreprises essonniennes sont lauréates de l'un des appels à projets des différents volets industriels, pour un montant total de plus de 70 millions d'euros de subventions.

La Relance enfin, doit être solidaire : ce sont plus de 30 000 jeunes qui ont ainsi pu bénéficier du dispositif « 1 jeune - 1 solution » facilitant l'embauche et la formation, au sein du département.

Il existe bien d'autres mesures et dispositifs de soutien, à destination de nos collectivités, de nos entreprises ou de nos services publics. Ils sont notamment décrits dans le [dossier territorial](#) des lauréats, joint à la présente lettre d'information, qui illustre en détail le déploiement massif et rapide du plan de relance en Essonne.

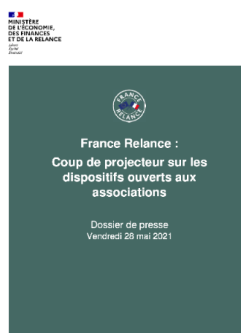
À son lancement, le plan France Relance était une véritable feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Aussi, je suis satisfait de constater l'excellente dynamique dans laquelle nous nous trouvons en Essonne, qu'il convient de poursuivre en se saisissant pleinement des dispositifs encore ouverts et dont certains sont détaillés dans la présente lettre d'information.



DOSSIER TERRITORIAL DES LAURÉATS EN ESSONNE

Retrouvez le dossier territorial des lauréats dans le département, en ligne, sur le site de la préfecture de l'Essonne.

LES GUIDES DES DISPOSITIFS FRANCE RELANCE



FOCUS SUR : LE LANCEMENT DU SECOND FONDS FRICHES

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place un fonds dédié à la reconquête des friches afin d'apporter son soutien à cet enjeu majeur d'aménagement durable des territoires.

Le fonds concerne à la fois la reconversion de friches polluées et le recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbains, de relocalisation d'activités et de revitalisation des coeurs de villes et périphéries urbaines.

Devant le succès du premier fond de 300 M€, celui-ci est abondé de 350 M€ supplémentaires. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle de poursuivre la dynamique engagée lors de la première session.

Cet appel à projets vise des projets de recyclages de friches suffisamment matures pour être engagés d'ici fin 2022, dans le cadre d'opérations d'aménagement, avec production ou réhabilitation de surfaces de logements, de surfaces économiques ou d'équipements publics.

Une partie du fonds est pilotée par l'ADEME, et l'autre est régionalisée et pilotée par la Préfecture de la Région Île-de-France.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des contacts et contacts utiles de ce second appel à projet à l'adresse suivante : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-relance-lancement-de-la-2eme-session-2021-a5981.html>

Les candidats sont invités à déposer leur(s) dossier(s) jusqu'au vendredi 1er octobre 2021 à 10h sur la plateforme « Démarches-simplifiées » : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-seconde-edition

Contact : recyclage-friches-aap-idf@developpement-durable.gouv.fr

EN ESSONNE, 8 LAURÉATS ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE TOTALE DE PLUS DE 9 M€.

POUR UN MONTANT TOTAL DE 9,2 M€

Bénéficiaire	Projet	Montant accordé
Etablissement Public Foncier d'Ile de France	Le projet d'aménagement du Quartier du Pont des Gains à Breuillet prévoit la construction de 300 logements dont 90 sociaux.	60 000 €
Ville d'Evry-Courcouronnes	Ce projet vise à réaliser une étude afin préparer le développement d'un véritable centre-ville passant, nature et animé.	200 000 €
ADOMA	Le projet Evry Champs Élysées prévoit la construction neuve de deux bâtiments totalisant 120 logements autonomes.	400 000 €
EPIFIF	Le projet Garage Hebert est une opération de création d'une centaine de logements collectifs dont 50 % délogements sociaux.	600 000 €
Ville de Saint-Michel-sur-Orge	Le projet de redynamisation du Centre Commercial Grand Bois consiste en une importante opération de requalification d'un vaste ensemble immobilier de plus de 20 000 m ² .	2 000 000 €
Paris Sud Aménagement	Le projet ZAC Franciades Opéra a pour objectif de transformer le cœur historique du quartier Massy-Opéra en nouveau cœur de ville animé.	2 000 000 €
Massy	Le projet Secteur Tuileries porte sur la transformation d'un site de 17 hectares à vocation commerciale en un véritable quartier de ville à Massy.	2 000 000 €
Brétigny-sur-Orge	Le projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 217 vise le développement économique et écologique de cette base d'environ 300 ha.	2 000 000 €



**FOCUS SUR :
LA DÉMATÉRIALISATION DES « DÉMARCHES URBANISMES »**

Le programme Démat. ADS s'inscrit dans le volet « Transformation numérique de l'État et des territoires » du plan France Relance. Cette enveloppe a pour ambition de soutenir et d'accélérer le déploiement au sein des collectivités territoriales -ou des centres instructeurs- de solutions permettant de répondre aux exigences de la loi ELAN, c'est-à-dire la réception et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU).

Cette enveloppe est destinée à toutes les collectivités qui instruisent en propre les demandes d'autorisation d'urbanisme, ainsi qu'aux centres instructeurs à qui les collectivités confient cette instruction.

Une enveloppe dédiée est déléguée à chaque Préfecture de Région, afin de financer une partie des coûts portés par les collectivités locales. Le financement comprend un montant de 4 000€ par centre instructeur, augmenté de 400€ par commune rattachée, pour un maximum de 30 communes rattachées.

Comment en bénéficier ?

Un formulaire dématérialisé est accessible via la page internet du site du ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques. Il pourra être renseigné par le représentant de la commune ou du centre instructeur, accompagné des factures correspondants aux dépenses réalisées.

Les demandes de subventions pourront être soumises jusqu'au **31 octobre 2021**.

Lien : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/b493-soutenir-la-dematerialisation-des-demandes-da/>

Contacts : deploiement.demat.ads@developpement-durable.gouv.fr

ddt@essonne.gouv.fr



FOCUS SUR : LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : LES STATIONS DE RECHARGE

La loi d'orientation des mobilités prévoit la possibilité, pour les collectivités locales et les intercommunalités, de réaliser un schéma directeur de développement des stations de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public.

Il s'agit d'un dispositif qui donne à la collectivité un rôle de pilotage de l'offre de recharge sur son territoire, pour aboutir à une offre coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales de mobilité et adaptée aux besoins.

UN SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT CONFORTÉ

Avec ce lancement, l'Etat confirme que les territoires couverts par ces schémas bénéficieront jusqu'à fin 2025 d'une prise en charge à 75% des coûts de raccordement des installations de recharge ouvertes au public.

Cette prise en charge des coûts de raccordement est cumulable avec les aides du programme « ADVENIR », prenant en charge environ 60% des coûts d'installation des bornes ouvertes au public.

Enfin, la Banque des Territoires pourra cofinancer l'élaboration d'un schéma directeur lorsque celle-ci s'appuie sur un prestataire externe. L'aide pourra concerner jusqu'à 80% du montant, dans la limite de 30 000 €.



QUI PEUT RÉALISER UN SCHÉMA DIRECTEUR ?

Les établissements publics supra communaux ayant la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques : à ce jour, essentiellement les communautés urbaines, métropoles et syndicats d'énergie.

Lien : [cliquez-ici](#)

Guide à l'attention des collectivités et établissements publics : [cliquez-ici](#)

Le support du webinaire de présentation du dispositif SDIRVE et du guide : [cliquez-ici](#)

Contacts : julien.barreteau@developpement-durable.gouv.fr

sophie.peng-casavecchia@developpement-durable.gouv.fr



FOCUS SUR : LE RENFORCEMENT DES AIDES AUX VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ET AUX VÉLOS

En Essonne, plus de 6 270 bonus écologiques et primes à la conversion ont été distribués.

Ces aides ont permis à des ménages, y compris à très faibles revenus, de remplacer un vieux véhicule polluant et fortement consommateur de carburant par un véhicule plus propre.

Pour accentuer cette transition et afin d'accompagner les professionnels dans le verdissement de leurs véhicules, le bonus et la prime à la conversion sont renforcés en 2021 pour les véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables dans le cadre de France Relance et de la loi Climat & Résilience.

Le montant du bonus est fixé à 40% du coût d'acquisition TTC du véhicule, dans la limite de 7 000€ s'il est acquis ou loué par un particulier, et de 5 000€ s'il est acquis ou loué par une personne morale. Un montant augmenté du coût de la batterie si celle-ci est prise en location.

Pour la prime à la conversion, de nouveaux barèmes ont été mis en place pour les camionnettes, à retrouver sur internet.



Inauguration d'une piste cyclable pour le plan vélo Grand Paris Sud, financé en partie par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local Relance 2020

COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

Pour le bonus écologique, le demandeur doit être une personne physique majeure justifiant d'un domicile en France et acheter un véhicule peu polluant ou le louer pour une durée d'au moins 2 ans.

Pour la prime à la conversion, il faut être une personne majeure domiciliée en France, et mettre en destruction un véhicule ancien et acheter/louer un véhicule peu polluant entre juillet 2021 et décembre 2021 inclus.

LE BONUS VÉLO

Par ailleurs, pour promouvoir l'usage du vélo électrique en tant qu'alternative au véhicule individuel et favoriser le report vers des mobilités durables, la loi Climat & Résilience étend la prime à la conversion à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo-cargo à assistance électrique, en échange de la mise au rebut d'une voiture ou d'une camionnette polluante. Le montant de la prime s'élève à 1 500 euros au maximum. Le montant du bonus pour l'achat d'un vélo-cargo s'élève lui à 1 000 euros.

Lien bonus vélo : [cliquez-ici](#)



FOCUS SUR : LES RÉSULTATS DU DISPOSITIF « INDUSTRIE »

5G, AÉRONAUTIQUE, AUTOMOBILE, TERRITOIRES D'INDUSTRIE, NUCLÉAIRE, RÉSILIENCE INDUSTRIELLE...

L'État a mis en place un appel à projets visant à soutenir des projets d'investissement industriel dans 6 secteurs stratégiques pour l'avenir de l'industrie française (volet national). En outre, un volet territorial soutient les projets à forte composante territoriale.

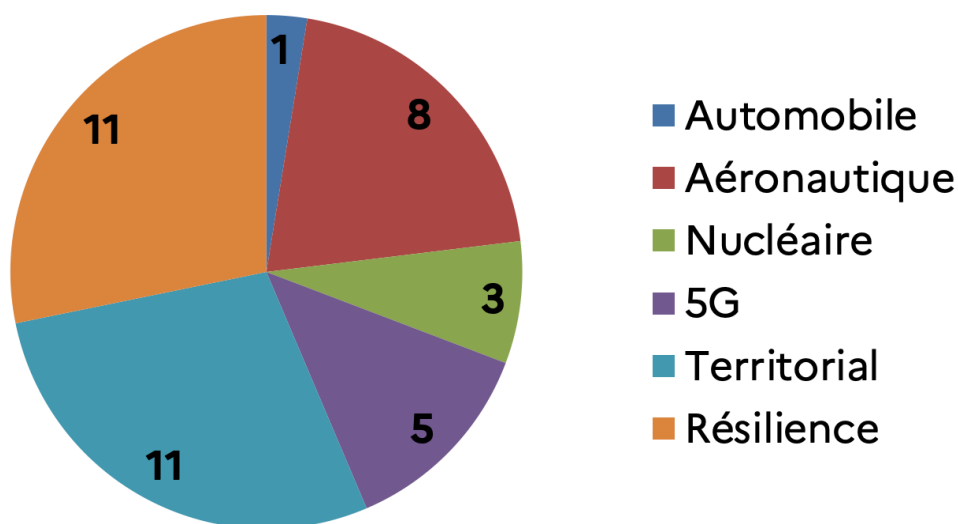
Le volet national concerne exclusivement les secteurs de l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie.

Le volet territorial cible les investissements industriels dans tous les secteurs, mais ayant des retombées socio-économiques fortes et rapides pour le territoire (maintien et création d'emploi, résilience économique, perspectives d'amélioration de la compétitivité, contribution à la transition écologique, développement des solidarités).

France Relance mobilise au total plus de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie pour la période 2020-2022, dont 15 milliards d'euros consacrés à la préservation des emplois et au développement des compétences.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Nombre de lauréats par secteur



En Essonne, on dénombre **39 projets lauréats** parmi les différents volets de cet appel à projet qui ont été soutenus dans leurs projets d'investissement, totalisant plus de **70 M€ de subventions**.

AEROMAPPER

Située à Massy (91), AéroMapper est une entreprise de l'aérospatiale, spécialisée dans la cartographie par drones. Fondée en 2012 par d'anciens professionnels travaillant dans le domaine de la collecte de données aériennes, elle est subventionnée dans le cadre de France Relance, dans le volet national et pour le secteur stratégique de l'aéronautique. Elle est soutenue à hauteur de 360 000€.

Ce financement soutient le projet « BOLIDES », permettant la production de drones ultra légers de haute sécurité, en mettant en place une équipe de recherche et développement capable de développer selon les normes aéronautiques « aviation civile ». L'objectif est également de reposer sur un outil de production 100% français.

En outre, ce soutien leur a permis d'embaucher de nouveaux salariés, de convertir des emplois CDD en CDI, et d'accélérer leur développement afin de pouvoir prétendre à de nouvelles certifications, indispensables pour décrocher de nouveaux marchés.



Visite de l'entreprise Aeromapper , soutenue à hauteur de 356 439€ par le plan de Relance



FOCUS SUR : LES RÉSULTATS DU DISPOSITIF « RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT »

Depuis septembre 2020, un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État est mis en œuvre, qu'il s'agisse des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche ou des autres bâtiments publics de l'État.

Cette mesure permet de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. dans l'objectif de réduire la consommation d'énergie de ces bâtiments.

L'ensemble des artisans et des entreprises du secteur du BTP sont concernés, permettant notamment de redynamiser le tissu des TPE et PME locales.

DEUX LAURÉATS ESSONNIENS DU DISPOSITIF

LE SYNCHROTRON SOLEIL À ST-AUBIN

Propriété conjointe du CEA et du CNRS, le Synchrotron SOLEIL est un accélérateur de particules situé sur le plateau de Saclay à Saint-Aubin. Spécialisé dans les rayons X, il bénéficie d'un financement de près de 13 M€ dans le cadre de France Relance, afin de moderniser sa station de production d'eau glacée.

La construction d'une station de production d'eau glacée et d'un bâtiment technique associé intelligent était devenue indispensable afin de moderniser le système de refroidissement des équipements de l'accélérateur. Un moyen de pallier de potentiels problèmes de fiabilité, d'autant qu'il s'agit là d'un actif stratégique de l'Etat dans le domaine de la recherche.

Surtout, ce soutien permet au lauréat de diminuer sensiblement son coût énergétique et environnemental, grâce à des économies d'énergies (1,6 million de Kw/h par an) et des opérations de maintenance facilitées.

**EN ESSONNE 49
BÂTIMENTS DE
L'ÉTAT,
POUR UN
MONTANT TOTAL
DE 115 M€ DE
SUBVENTION.**



LA RÉSIDENCE FLORA TRISTAN DU CROUS À EVRY

Grâce à l'aide de l'Etat, la résidence étudiante Flora Tristan à Évry-Courcouronnes va faire l'objet d'une réhabilitation. Le « Bosquet aux renards » - extension de la résidence principale du quartier des Pyramides - va pouvoir bénéficier d'une réhabilitation et d'une restructuration.

Celles-ci sont financées à hauteur de 2,4 M€ dans le cadre du plan France Relance, qui permettra non seulement d'améliorer le cadre de vie des étudiants, mais également les performances énergétiques du bâtiment. Une fois rénové, ce dernier présentera un gain de 56% de consommation énergétique et une étiquette climat C, contre E auparavant.



RESSOURCES EN LIGNE

CLIQUEZ SUR LES ICÔNES

LA LISTE ET LE CALENDRIER DE L'ENSEMBLE DES APPELS À PROJETS :



PLAN 1 JEUNE 1 SOLUTION :



LE PORTAIL NUMÉRIQUE DES DISPOSITIFS FRANCE RELANCE D'ÎLE-DE-FRANCE :



ANNEXE : LOCALISATION DES LAURÉATS INDUSTRIE

Les volets d'appels à projets

- 📍 Territoires d'industrie (# 11)
- 📍 Résilience (# 11)
- 📍 Aéronautique (# 8)
- 📍 Automobile (# 1)
- 📍 Nucléaire (# 3)
- 📍 5G (# 5)

